



Immobilier
www.r-m-immobilier.fr

Achat-Vente-Location-Avis de Valeur

BAREME D'HONORAIRES

Applicable au 1^{er} janvier 2025

TRANSACTION

Mandat de Vente ou mandat de Recherche d'un bien immobilier

Pourcentage honoraires maximum à charge acquéreur (Calcul par tranches cumulées)

- 10% TTC du montant net vendeur sur la part ≤ 35 000 €, avec un minimum de 3 000 € TTC
- + 8 % TTC du montant net vendeur sur la part > 35 000 € et ≤ 50 000 €
- + 7 % TTC du montant net vendeur sur la part >50 000 € et ≤ 80 000 €
- + 5 % TTC du montant net vendeur de la vente sur la part >80 000 € et ≤ 140 000 €
- + 4 % TTC du montant net vendeur de la vente sur la part >140 000 € et ≤ 270 000 €
- Au-delà de 270 000 € net vendeur, un forfait de 5,5 % TTC sera appliqué

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximum pratiqués par R&M Immobilier en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs indiquées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consentie par le mandant.

Mandat de Vente d'un bien neuf ou Vente en l'Etat Futur d'Achèvement

Honoraires à la charge du vendeur dont le montant ou pourcentage est défini par le vendeur et stipulé de façon spécifique dans chaque mandat.

AVIS DE VALEUR

Estimation immobilière : 150 € TTC à charge du demandeur

LOCATION

Usage	Prestations	Charge Preneur	Charge Bailleur
Habitation Annexes	Honoraires de visite, de constitution de dossier du preneur et de rédaction du bail	5,80% TTC du loyer annuel HC dans la limite de 8 € TTC par m ²	5,80% TTC du loyer annuel HC dans la limite de 8 € TTC par m ²
	Honoraires de réalisation de l'état des lieux	2,50 € TTC par m ²	2,50 € TTC par m ²
	Honoraires d'entremise et de négociation	Néant	0,40% TTC du loyer annuel
Professionnel	Honoraires de visite, de constitution de dossier du preneur, de rédaction du bail et de réalisation de l'état des lieux	18% TTC du loyer annuel HT	18% TTC du loyer annuel HT

CONDITIONS GENERALES

- 1-Nos honoraires sont exprimés en euros et s'entendent toutes taxes comprises au taux de TVA en vigueur inclus.
- 2-Nos honoraires sont dus : -Pour une vente immobilière : à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire
-Pour une location : le jour de la signature du bail de location